



## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

A/37/456  
S/15397  
17 septembre 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

SEP 20 1982

UN/CA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-septième session  
Points 31 et 34 de l'ordre du jour provisoire\*  
QUESTION DE PALESTINE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 16 septembre 1982 adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste tient à attirer votre attention sur la grave situation qui règne dans la région et sur les événements sanglants qui se déroulent au Liban et en particulier à Beyrouth, capitale du pays. Les forces d'invasion sionistes se sont mises en devoir de dévaster Beyrouth le 15 septembre 1982, ce après l'évacuation de tous les résistants palestiniens, ce qui prouve qu'il y avait collusion entre les Etats-Unis et les sionistes pour ouvrir la voie aux forces d'agression sionistes, afin que celles-ci puissent poursuivre leur politique d'expansion et réaliser leurs ambitions par l'emploi de la force et en s'ingérant dans les affaires intérieures d'un pays indépendant, membre d'une organisation internationale. Cela confirme que l'entité en question a pour principes de base le terrorisme, l'agression et le racisme, qu'elle est fondée sur la discrimination religieuse et la saisie par la force du territoire d'autrui, et qu'elle persiste dans ces errements.

L'Organisation des Nations Unies doit, conformément à la Charte, assumer ses responsabilités face à ces actes d'agression répétés, et le Conseil de sécurité en particulier doit assumer les siennes eu égard à l'application du Chapitre VII de la Charte.

La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste désire également exprimer son soutien au peuple et au Gouvernement libanais et sa solidarité avec eux dans leurs efforts pour préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale de son pays.

\* A/37/150.

A/37/456  
S/15397  
Français  
Page 2

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 31 et 34 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la  
Jamahiriya arabe libyenne  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Ali Abdulsalaam TREIKI